

Sages - femmes



À l'occasion de l'élargissement récent des compétences des sages-femmes, le ministère de la Santé vient de lancer une campagne publicitaire pour informer les patients sur leur nouveau rôle.

Si l'on connaît les compétences des sages-femmes en matière de suivi de la maternité et de l'accouchement, on sait moins, en revanche, qu'elles peuvent également administrer une contraception, ou encore effectuer des consultations gynéco sur la femme en bonne santé. Depuis quelques semaines, elles peuvent également prendre en charge la vaccination de l'enfant et de son entourage, et pratiquer l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse. Ces dernières compétences ont été élargies par la récente loi de modernisation de notre système de santé.

Et pour porter à la connaissance du plus grand nombre ces différentes attributions, notamment laisser le choix aux femmes de se tourner ou non vers un médecin ou un gynécologue, une campagne de communication vient d'être lancée. Affiches et dépliants sont, en effet, disponibles depuis le début de la semaine dans les plannings familiaux, les centres de PMI...